

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE : L'ÉTAT S'ENGAGE ET LANCE LE RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL D'ÉCOCONCEPTION DES SERVICES NUMÉRIQUES ET SON OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION.

Paris, le 29/11/2022

Pour créer le service public de demain pour tous les Français, l'État doit créer des services numeriques faciles d'accès et compatibles avec tous les équipements. Depuis la publication de la feuille de route gouvernementale « Numérique et Environnement » du 23 février 2021, l'État s'engage à répondre au devoir d'exemplarité en construisant des services plus écoresponsables et en intensifiant ses actions dédiées à réduire l'empreinte environnementale du numérique public. Pour répondre à ces enjeux et dans le cadre du mois de l'innovation publique, sont lancés aujourd'hui le Référentiel Général d'Ecoconception de Service Numérique et l'outil d'auto-évaluation de son service numérique « NumEcoDiag ». Toutes les organisations pourront évaluer des services existants et disposeront d'une méthodologie pour concevoir des services numériques plus responsables.

En réponse à l'engagement de la feuille de route gouvernementale pré-citée, le Référentiel Général d'Écoconception des Services Numériques (RGESN) vient d'être publié. Ce document inédit jusqu'alors liste toutes les actions à mener réparties en 8 thématiques couvrant tous les aspects de la conception (stratégie, spécifications, architecture, UX/UI, contenus, frontend, backend, hébergement...) et recense 79 critères permettant d'évaluer le niveau d'écoconception d'un service numérique.

Afin d'être le plus pertinent, complet et réaliste possible, il a été co-construit après 1 an de concertation avec les administrations, les entreprises, les associations et les universitaires, et a été soumis pendant 45 jours à une consultation publique permettant de recueillir près de 300 contributions. Il est le fruit d'un travail collectif engagé par la mission numérique écoresponsable « MiNumEco » animée par la direction interministérielle du numérique (DINUM) et le ministère de la Transition Écologique, associant l'ADEME et l'Institut du Numérique Responsable.

Disponible en ligne sur <u>ecoresponsable.numerique.gouv.fr</u>, ce référentiel s'adresse à tous les éditeurs de services numériques, issus du secteur public, privé ou associatif.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et réussir le déploiement de services éco-responsable, l'objectif est de généraliser l'usage du référentiel et faciliter son appropriation. Dans cette optique, l'outil d'autodiagnostic des services numériques « NumEcoDiag » a été créé pour faciliter l'analyse et l'évaluation des services numériques venant ainsi compléter le référentiel. Disponible gratuitement via une webextension, il permet à tout éditeur d'auto-évaluer le niveau d'éco-conception d'un service numérique selon les 79 critères du RGESN et facilite ainsi l'identification d'actions correctrices à mener. Initialement conçu pour que les administrations s'engagent collectivement vers plus d'exemplarité en matière de réduction de l'empreinte environnementale, il est désormais ouvert à tous, favorisant la transparence et la mobilisation collective.

« L'écoconception doit devenir un réflexe dans la conception de services numériques et je me réjouis du lancement du référentiel et de NumEcoDiag car ce sont des repères concrets pour tous les acteurs du numérique. Ces outils sont précieux pour répondre aux grands défis que nous devons relever en matière d'écologie, de transition énergétique et de numérique et j'invite toutes les

Direction interministérielle du numérique

Tél: 01 71 21 12 50 - 06 10 60 41 19

Mél: floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr

Relations presse et événementiel

administrations à s'en saisir! » Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Ces développements ont été menés par la mission interministérielle numérique écoresponsable « MinNumEco », co-pilotée par <u>la direction interministérielle du numérique (DINUM)</u>, <u>le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires</u>, avec <u>l'agence de la transition écologique ADEME</u> et <u>l'Institut du Numérique Responsable (INR)</u>. Cette mission sensibilise et forme les agents publics, fixe des plans d'actions avec les ministères, et outille les administrations pour être au rendez-vous de la réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

En savoir plus sur la mission

Direction interministérielle du numérique

Tél: 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19 Mél: floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr

Relations presse et événementiel